



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UE

~NOTE D'INFORMATION~

Président du Conseil européen

Novembre 2009

En vertu du traité de Lisbonne, le président du Conseil européen devient une fonction stable et à plein temps. Lors de la réunion informelle qu'ils ont tenue à Bruxelles le 19 novembre dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE sont convenus d'élire M. Herman VAN ROMPUY à la fonction de président.

Quelles sont les tâches du président?

Comme le prévoit l'article 15, paragraphe 6, du traité sur l'Union européenne, le président du Conseil européen:

- préside et anime les travaux du Conseil européen;
- assure la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen en coopération avec le président de la Commission et sur la base des travaux du Conseil des affaires générales;
- œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen;
- présente au Parlement européen un rapport à la suite de chacune des réunions du Conseil européen.

Par ailleurs, le président du Conseil européen assure, à son niveau et en sa qualité, la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, sans préjudice des attributions du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le président du Conseil européen ne peut exercer de mandat national tant qu'il est en fonction.

P R E S S E

Comment le président du Conseil européen a-t-il été élu et pour quelle durée?

Comme le prévoit le traité, le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Toutefois, la décision de nommer M. Herman VAN ROMPUY a été prise à l'unanimité par l'ensemble des États membres. La décision formelle interviendra une fois que le traité sera en vigueur.

Le Conseil européen

En vertu du traité de Lisbonne, le Conseil européen devient une institution. Il donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative.

Le Conseil européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe à ses travaux.

Le Conseil européen se réunit deux fois par semestre sur convocation de son président. Lorsque la situation l'exige, le président convoque une réunion extraordinaire du Conseil européen.

Structures d'appui

Le Conseil européen est assisté par le secrétariat général du Conseil (autrement dit, il n'y aura pas de nouvelle structure administrative).

Le personnel du secrétariat général du Conseil est par conséquent à la disposition du président, y compris la direction des questions politiques générales, le service juridique, les directions générales (ECOFIN, environnement, JAI, etc.), le service de traduction, le service du protocole, le bureau de presse, etc. Le président dispose de son propre cabinet.

À compter de sa nomination, le président est installé dans le bâtiment Juste Lipse du Conseil. Lorsque le nouveau bâtiment du Conseil européen sera achevé, ce qui est prévu pour 2013, le président s'y installera.